ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE SIDI IFNI
CERCLE D'IFNI
CAIDAT TNINE AMELOU-TANGARFA
COMMUNE DE TANGARFA

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N° :30.2026

La commune De Tangarfa , procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis , en application des dispositions de l'article 91 du décret n°2-22-431 relatif aux marches publics .

Objet De La Prestation : Achat de matériel d'entretien, Maintenance et conservation D'éclairage public.

Consistance de la prestation :

N°	Désignation	Caractéristiques et Specifications	Unité	Quantité	Garantie Exigées
1	Projecteur LED	OSMAN ou INGELEC 30W	U	200	Obligation d'une caution provisoire de 1500dh. Le concurrent doit fournir à la commune une attestation de caution provisoire avant l'ouverture via l'email suivant: s.t.tangarfa@gmail.com
2	Lampe LED	Lampe LED 40W/E27 filtage marque INGELEC	U	200	
3	Connecteurs	agréé marque SANIMAX OU AVEL	U	250	
4	cable torsadé	relou de 100 metres bt 2*16 nexans	U	1	
5	cable SOUPLE	2*2,5	ML	200	
6	douille ECLAIRAGE PUBLIC	ingelec ou similaire agréé	ML	100	
7	Rouleau scotch noir 19 x 20MM	sigma	U	30	
8	Tige filetée standard acier Ø10mm	Diamètre 10 mm / longueur 110	U	20	
9	Ecrou de 10mm	Acier	U	200	
10	Rondelle plate extra large de serrage - Diamètre 10 mm -	Acier Boîte de 50	U	6	
11	CONTACTEUR ABB AF52-40-00-13 100-250V/60HZ-OD	250V/60HZ-OD	U	4	
12	Lampe LED	Lampe LED 30W/E27 POUR BUREAU marque INGELEC	U	40	
13	MINUTERIE HORLOGE POUR ECLAIRAGE PUBLIC	HAGER 181H VOLTAGE 220-240AC	U	10	

*** Lieu d'exécution :** Commune De Tangarfa **.**

***** Délai d'exécution de la prestation : 7 jours à compter de la date de son notification au prestataire.

***** Date et heure limite de réception des devis des concurrents : 23/11/2026 à 10:00

* Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marches publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma sous réserve de l'application des dispositions de l'arrêté pris pou r l'application de l'article 135 du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Tangarfa, le : 20/11/2026
Le Président de la Commune